

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 14 JUIN 2012

1. Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 28 juin et désignation des rapporteurs.
2. Centre culturel multimédia : approbation de l'APD.
3. Zone Eurolacq 2 : approbation de l'APD.
4. Subvention pour Eurolacq Entreprises pour la pépinière de Monein.
5. Commune de Lacadée : demande de participation financière exceptionnelle à des travaux de voirie desservant un lotissement.
6. Aide à l'acquisition-amélioration de quatre logements communaux à Viellenave d'Arthez.
7. OPAH : attribution d'aides financières
8. Demande de la maison de retraite (EHPAD) « La Roussanne » à Monein : balayage du parking par la CCL.
9. UPPA : attribution d'une bourse Contrat plus.
10. Octroi d'aides financières pour la poursuite d'études supérieures.
11. Attribution de la subvention à l'association Amayra.
12. Participation financière à la réalisation de manifestations sportives et culturelles : examen de demandes de dotation.
13. Projet de refonte des sites Internet et Extranet de la CC Lacq.
14. Plan de formation 2012 pour les agents de la collectivité.
15. Participation de la collectivité au coût de la mutuelle des agents : choix entre le conventionnement et la labellisation.
16. Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) : installation et composition.
17. Autorisation donnée au Président de signer le marché suivant :
 - Location, installation et démontage de tribunes, et location et mise en œuvre d'un dispositif scénique comprenant un dispositif lumière, son, vidéo et des scènes dans le cadre de l'organisation de la manifestation "Orchestral urbain".
18. Information du Bureau sur l'attribution de marchés :
 - Fourniture de bétons et mortiers pour la CC Lacq.
 - Travaux de voirie liés à la PVR et aux réseaux rue de Florence à Monein.

1. **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN ET DÉSIGNATION DES RAPPORTEURS**

Le Bureau examine l'ordre du jour du conseil du 28 juin 2012 et procède à la désignation des rapporteurs

2. **CENTRE CULTUREL MULTIMÉDIA : APPROBATION DE L'APD**

Le Bureau valide l'avant-projet définitif pour la construction du centre culturel multimédia. Le Conseil communautaire du 28 juin sera donc appelé à approuver cet avant-projet définitif, à approuver et à arrêter le coût prévisionnel des travaux à 8 267 576 € HT -valeur février 2012- et à autoriser son Président à signer et déposer la demande de permis de construire.

3. **ZONE EUROLACQ 2 : APPROBATION DE L'APD**

Le Bureau ayant émis un avis favorable, il sera demandé au Conseil communautaire d'approuver l'estimation de l'APD à 7 707 485 € HT pour la réalisation des travaux de viabilisation de la zone Eurolacq 2 sur les communes d'Artix, de Labastide-Cézéracq et Labastide-Monréjeau et d'autoriser son Président à signer tout document d'urbanisme nécessaire et toutes pièces nécessaires pour mener cette opération à bonne fin.

4. **SUBVENTION POUR EUROLACQ ENTREPRISES POUR LA PÉPINIÈRE DE MONEIN**

L'association Eurolacq Entreprises, qui est chargée d'animer et de gérer les pépinières, sollicite une subvention de 23 920 €, en complément des 131 300 € versés en 2012 pour son activité, afin de mener à bien la mise en route, la promotion, la gestion et le succès de cette nouvelle pépinière.

Le Bureau émet un avis favorable. Il appartient dorénavant au Conseil de se prononcer.

5. **COMMUNE DE LACADÉE : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE À DES TRAVAUX DE VOIRIE DESSERVANT UN LOTISSEMENT**

Bien que conscient que la communauté ne finance pas les travaux de voirie destinés à un lotissement communal, M. le Maire de Lacadée fait part d'un cas particulier sur sa commune. En effet, dans l'opération de lotissement communal envisagée, la voie de desserte du lotissement deviendrait l'axe principal du centre bourg de Lacadée, permettant de fait une mise en sécurité de la départementale, très accidentogène au niveau du village. Cela impliquerait donc un surdimensionnement de cette voie et le Conseil général pourrait alors procéder à la fermeture de plusieurs accès dangereux à la route départementale. Aussi, afin de pouvoir commercialiser les terrains du lotissement à un prix accessible à de jeunes couples, la commune de Lacadée sollicite une aide exceptionnelle de la CC Lacq.

Le bureau estime nécessaire de se conformer au règlement actuel concernant la voirie des lotissements communaux. Il s'agit cependant ici d'un cas particulier où la voirie pourrait être prise en charge par la collectivité dans la mesure où la commune de Lacadée pourrait lui verser, sous forme de fonds de concours par exemple, le montant correspondant au coût de la voirie nécessaire, si celle-ci n'avait pas été surdimensionnée. Dans ce cas, le bureau émet un avis favorable.

6. **AIDE À L'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE QUATRE LOGEMENTS COMMUNAUX À VIELLENAVE D'ARTHEZ**

La commune de Viellenave d'Arthez a décidé d'acquérir et de réhabiliter un ancien corps de ferme en quatre logements communaux pour un montant de 659 492 € (TVA : 7%) financé à hauteur de 243 849 € sur ses fonds propres. Ce projet répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat, il est donc proposé d'accorder une aide à la commune de Viellenave d'Arthez d'un montant de 15 000 € par logement, soit une aide totale de 60 000 €.

Le Bureau émet un avis favorable. C'est maintenant au Conseil de se prononcer sur le versement de cette aide pour l'acquisition-amélioration de ces quatre logements communaux à loyers conventionnés.

7. **OPAH : ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES**

7.1 **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : attribution d'une aide**

Au vu des informations fournies par le demandeur et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une aide à un propriétaire occupant souhaitant réaliser des travaux dans sa résidence principale pour un montant de 455 €.

7.2 - Programme d'intérêt général (PIG) « Home 64 » : attribution de 4 aides financières

Au vu des informations fournies par les demandeurs et des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'aides à 4 propriétaires occupants souhaitant réaliser des travaux dans leur résidence principale pour un montant total de 10 851 €.

8. DEMANDE DE LA MAISON DE RETRAITE (EHPAD) « LA ROUSSANNE » À MONEIN : BALAYAGE DU PARKING PAR LA CC LACQ

Quatre maisons de retraite (Mourenx, Artix, Arthez et Monein) sont implantées sur le territoire la communauté. Ce sont des organismes qui sont soit privés, soit publics, soit mi-privés/mi-publics.

Lors de la réunion de la commission Aménagement du territoire du 12 septembre 2011, le balayage des parkings des maisons de retraite avait été évoqué.

Or, avant la fusion, la commune de Monein, avait conclu une convention pour le balayage du parking de la maison de retraite (EHPAD) de Monein avec une fréquence de 3 fois par an. La commission, considérant que le balayage avait été réalisé, les années passées, par la commune de Monein, avait décidé de maintenir ce balayage sans toutefois créer de précédent. Une convention entre l'EHPAD de Monein et la CC Lacq avait alors été conclue. Enfin, il avait été demandé aux élus de la commission de réfléchir à un futur règlement en la matière.

Comme convenu, l'équipe « Propreté urbaine » de la CC Lacq a procédé, le 23 avril 2012, au balayage du parking de l'EHPAD de Monein.

La commission Aménagement du territoire a réexaminé ce dossier lors de sa réunion du 9 mai 2012. Elle a alors émis un avis défavorable au travail des services dans des lieux où la collectivité n'est pas compétente et situés sur le domaine privé.

Le bureau confirme l'avis de la commission et donne un avis défavorable au balayage des maisons de retraite par les services de la collectivité.

9. UPPA : ATTRIBUTION D'UNE BOURSE CONTRAT PLUS

Dans le cadre de la convention conclue le 21 mars 2011 entre la communauté et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) pour l'attribution annuelle de 2 bourses contrats plus, d'une valeur de 6 000 € chacune pour des missions en lien direct avec le territoire de la CC Lacq, à des doctorants, le Bureau décide d'attribuer une bourse Contrat plus au projet d'un doctorant en géographie à l'UPPA, dans le cadre de sa thèse sur le renforcement des liens entre producteurs et consommateurs par la valorisation des circuits de vente de produits artisanaux et locaux mené par le Pays de Lacq Orthez Béarn des Gaves.

10. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES POUR LA POURSUITE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

10.1 - Aides financières à des étudiants pour leurs études supérieures

Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un montant total de 1 500 €, à 3 étudiants résidant sur le territoire de la CC Lacq pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures

10.2 - Aides financières à des étudiants pour participation à leurs frais de stages

Après examen des demandes et au vu des informations fournies et des règles retenues en la matière, le Bureau décide d'octroyer des aides financières, pour un montant total de 1 675 €, à 5 étudiants résidant sur le territoire de la CC Lacq pour participation à leurs frais de stage.

11. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION AMAYRA

Lors du vote du budget, le conseil communautaire a décidé d'attribuer une aide de 98 078 € à l'Association AMAYRA pour l'année 2012 et a prévu l'inscription des crédits correspondants : 80 000 € pour le RAM et 18 078 € pour le LAEP.

Le Bureau émet un avis favorable au versement de la subvention. Le Conseil sera donc appelé à se prononcer.

12. PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA RÉALISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES : EXAMEN DE DEMANDES DE DOTATION

Le Bureau émet un avis favorable à la demande de subvention transmise par la commune de Pardies pour le compte du Pelotari Club Pardisien pour le financement de la fête de la pelote qui aura lieu les 14, 15 et 16 septembre prochains à Pardies.

En revanche, il émet un avis défavorable à la demande présentée par la commune de Mesplède pour le compte de l'association Les Genêts de Mesplède qui organisait, le 3 juin, un tournoi de beach volley au motif que la manifestation pour laquelle la subvention était sollicitée avait lieu à Orthez, par conséquent hors territoire de la communauté.

13. PROJET DE REFONTE DES SITES INTERNET ET EXTRANET DE LA CC LACQ

Le Bureau valide le projet de refonte des sites Internet et Extranet de la CC Lacq qui lui est présenté.

14. PLAN DE FORMATION 2012 POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Le Bureau valide le plan de formation 2012 et le règlement de formation. Ce point sera donc soumis au vote du Conseil communautaire du 28 juin.

15. PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ AU COÛT DE LA MUTUELLE DES AGENTS : CHOIX ENTRE LE CONVENTIONNEMENT ET LA LABELLISATION

En vue de la participation financière de la communauté à la protection sociale complémentaire des agents, le Bureau doit faire un choix entre le conventionnement et la labellisation. Il opte pour la labellisation.

16. COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) : INSTALLATION ET COMPOSITION

La collectivité s'est dotée d'un comité technique et doit consécutivement mettre en place un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), conformément au décret n° 2012-170 du 3 février 2012 qui modifie le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail.

Le Bureau proposera au Conseil de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires des deux collèges (personnel et collectivité) et en conséquence, à 5 le nombre de suppléants.

17. **AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ SUIVANT : LOCATION, INSTALLATION ET DÉMONTAGE DE TRIBUNES (LOT 1), ET LOCATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF SCÉNIQUE COMPRENANT UN DISPOSITIF LUMIÈRE, SON, VIDÉO ET DES SCÈNES (LOT 2) DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION "ORCHESTRAL URBAIN".**

Le Bureau autorise son Président à signer les marchés, pour le lot 1, avec la société ALCOR pour un montant de 45 985 € HT et pour le lot 2, avec la société EVEN'ON pour un montant de 81 267 € HT.

18. **INFORMATION DU BUREAU SUR L'ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

Le marché à bons de commande pour la fourniture de bétons et mortiers pour la CC Lacq est attribué à la société BETON CONTROLE BEARN pour un montant estimatif de 114 510,80 € HT.

Le marché ordinaire à prix unitaires pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux liés à la PVR rue de Florence à Monein est attribué à l'entreprise BORDENAVE et Fils pour un montant estimatif de 53 825,00 € HT.
